

Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983  
Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984

NATURE	CONDITIONS D'ATTRIBUTION	PROCEDURE - PIECES A FOURNIR	DUREE	REMUNERATION	Situation administrative
Disponibilité sur demande, accordée sous réserve des nécessités de service et après avis de la CAPD.	Pour convenances personnelles	Demande présentée par l'intéressé à la directrice académique	3 ans maximum renouvelable jusqu'à 10 ans au total sur la carrière	Sans traitement	Position hors de l'administration Les droits à traitement, avancement et retraite sont interrompus
	Pour créer ou reprendre une entreprise	Demande présentée par l'intéressé à la directrice académique et certificat K Bis ou déclaration d'activités auprès du centre des formalités des entreprises pour les auto-entrepreneurs	2 ans maximum	Sans traitement	Position hors de l'administration Les droits à traitement, avancement et retraite sont interrompus
	Pour études ou recherches présentant un intérêt général	Demande présentée par l'intéressé à la directrice académique et certificat de scolarité	3 ans maximum, renouvelable une fois pour une durée égale	Sans traitement	Position hors de l'administration Les droits à traitement, avancement et retraite sont interrompus
	Pour suivre son conjoint ou partenaire de PACS, astreint professionnellement à établir sa résidence habituelle en un lieu éloigné su lieu d'exercice des fonctions de l'agent	Demande de l'intéressé adressée à la directrice académique, et copie du livret de famille, attestation de PACS, attestation de l'employeur du conjoint	3 ans maximum, renouvelable si les conditions requises pour obtenir la mise en disponibilité sont réunies	Sans traitement Possibilité d'activité salariée	Position hors de l'administration Les droits à traitement, avancement et retraite sont interrompus
Disponibilité accordée de droit	Pour élever un enfant de moins de 8 ans ou pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint au partenaire de PACS, à un ascendant dont l'état de santé nécessite la présence d'une tierce personne	Demande de l'intéressé adressée à la directrice académique et justificatifs médicaux, copie du livret de famille ou attestation de PACS.	Jusqu'au 8e anniversaire de l'enfant au maximum	Sans traitement Pas d'activité salariée autorisée	Position hors de l'administration Les droits à traitement, avancement et retraite sont interrompus
	Pour exercer un mandat d'élu local	Demande de l'intéressé adressée à la directrice académique et attestation de la Préfecture	durée correspondant à celle du mandat	Sans traitement Pas d'activité salariée autorisée	Position hors de l'administration Les droits à traitement, avancement et retraite sont interrompus
Disponibilité d'office pour raison de santé	Après avis du comité médical, à l'expiration des droits à congés de maladie, longue maladie ou longue durée.	Avis du comité médical départemental	Maximum 3 ans, par périodes d'une année renouvelable 2 fois	Maintien du demi-traitement en cas d'attente d'une décision de l'administration en matière de réintégration, de reclassement ou de mise en disponibilité	Position hors de l'administration Les droits à traitement, avancement et retraite sont interrompus